



Informations sur la gestion de la crise COVID-19

à la maternité du Centre Hospitalier Agen-Nérac

Préambule

L'objectif de ce diaporama est de vous informer sur ce qui a été mis en place à la maternité du CHAN pour faire face à la crise de la COVID-19 .

Depuis le 01 novembre nous adaptons une organisation plus stricte en suivant les recommandations de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine. Les règles de sécurité que nous expliquons dans ce document ont pour but de vous protéger ainsi que le personnel, tout en préservant ce moment si particulier qu'est la naissance d'un enfant au sein d'une famille.

Dans ces temps où le comportement de chacun a une influence sur la santé de tous, nous avons besoin de votre engagement à respecter les mesures de prévention que nous avons mises en place.

Ces consignes peuvent changer dans le temps selon l'évolution de la pandémie et conduire à des modifications régulières de notre prise en charge actuelle.



Transmission du virus de la mère à l'enfant

- Pas de transmission in utéro
 - Absence de virus dans le placenta
 - Absence de virus dans le liquide amniotique
 - Absence de virus à la naissance
- Pas de passage dans le lait
- Attention au risque de transmission lors des premiers contacts après la naissance.

Les risques pour la grossesse

- Les symptômes sont bénins pour la majorité des femmes enceintes
- Pas de risque tératogène (de malformations),
- Peu de données sur les 1^{er} et 2^{ème} trimestres de grossesse : risque théorique de fausse couche,
- Risque théorique de retard de croissance du fœtus qui peut nécessiter une surveillance mensuelle par échographie,
- Au 3^{ème} trimestre : risque d'accouchement prématuré et de césarienne en cas de complications respiratoires chez la mère.

Les signes à surveiller



- Syndrome grippal
- Perte du goût et/ou de l'odorat
- Fièvre
- Toux ou difficulté respiratoire
- Troubles digestifs type diarrhée

Cas contact



- Vous êtes cas contact si vous avez été en relation en face à face avec une personne confirmée infectée sans mesure de protection efficace (masque chirurgical, masque FFP2 ou masque grand public porté par vous et les autres personnes) à moins d'un mètre, quelle que soit la durée (conversation, repas, flirt, accolades, embrassades par exemples) et dans un lieu clos.
- Vous devez alors faire un test de dépistage :
 - dès que possible si vous avez des symptômes,
 - 7 jours après le contact si vous n'avez pas de symptômes, ce délai de 7 jours s'explique par le fait que si le test est réalisé trop tôt, il peut être négatif même si l'on est infecté.
- Vous devez mettre en place dans votre foyer les mesures d'hygiène et d'isolement jusqu'au résultat négatif du test.
- [www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/683638/document/fiche_covid-19 - je limite la transmission du virus - sante publique france - 220920.pdf](http://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/683638/document/fiche_covid-19_-_je_limite_la_transmission_du_virus_-_sante_publicque_france_-_220920.pdf)

Que faire en cas d'apparition de signes COVID-19

- Prendre contact avec son médecin traitant, qui en fonction des signes, vous orientera vers un centre de dépistage ;
- Si les signes sont bénins, il vous proposera un suivi à domicile en télé consultation ;
- Si un suivi obstétrical est nécessaire, nous mettrons en place des visites à domicile par une Sage-Femme libérale dans le cadre d'une hospitalisation à domicile ;
- Vous ne serez hospitalisée au centre hospitalier que si votre état le nécessite ;
- Si vous devez être hospitalisée, l'accueil se fera aux urgences « Maternité » pour la prise en charge obstétricale, dans une salle à part et sans accompagnant.

Suivi de grossesse sans signes de la COVID-19


- Venir à vos RDV : s'ils sont annulés vous serez prévenue,
- La consultation de pré-anesthésie se fera en télé consultation,
- Aucun accompagnant, y compris les enfants n'est autorisé lors des consultations. La présence du second parent pourra être envisagée pour les échographies,
- Respecter la distanciation physique d'au moins 1 mètre avec les autres patientes,
- Du gel hydro alcoolique sera mis à votre disposition ainsi qu'un masque chirurgical,
- En cas de consultation d'urgence en lien avec la grossesse appeler le 05 53 69 77 15 avant de venir,
- Aucun accompagnant n'est autorisé lors des consultations aux urgences « Maternité », l'accompagnant doit attendre dans la voiture.



Accouchement

Prise en charge d'une mère ne présentant pas de symptômes COVID-19

- Nous vous ferons un test de dépistage lors de votre hospitalisation afin de vérifier que vous ne soyez pas porteuse du virus sans symptômes,
- Si le travail est avéré, un accompagnant peut être présent en salle d'accouchement à la condition qu'il ne présente pas de symptômes de la COVID-19 :
 - un questionnaire de dépistage lui sera donné dès l'accueil.
 - ses déplacements hors de la salle d'accouchement seront limités au strict minimum,
 - nous lui demanderons de signer un contrat moral de respect des mesures de précautions relatives au COVID-19,
- À l'admission il y aura prise systématique de T° (patiente et accompagnant), hygiène des mains et port du masque dès le sas d'entrée des urgences (maintien du masque, même dans la chambre, durant tout le séjour en présence du personnel),
- Durant la phase de travail, le port du masque est fortement recommandé pour limiter tout risque de transmission de la COVID. En cas de difficulté à le supporter, se rapprocher de l'équipe soignante pour évaluer d'autres solutions.
- Respect des volontés d'allaitement. L'allaitement maternel est recommandé pour les femmes qui désirent allaiter.



Accouchement

Prise en charge d'une mère atteinte de la COVID-19

- Le co-parent (ou un accompagnant, toujours le même) sera autorisé durant le travail mais sera confiné en salle d'accouchement avec la future maman jusqu'à la naissance de l'enfant.
- Une Sage-Femme et une auxiliaire de puériculture seront dédiées au suivi de cette patiente tout le long de l'accouchement.
- L'hospitalisation de la mère et de l'enfant se fera en unité COVID mais les soins et la surveillance relevant des suites de couches seront assurés par du personnel de la maternité. D'après les connaissances actuelles, les nouveaux nés ne font pas ou peu de forme grave de la COVID-19, il n'y a donc pas de raison de séparer la mère et l'enfant et l'allaitement maternel reste conseillé. Cependant, il est important d'appliquer les mesures barrières (port du masque, lavage des mains) afin de poursuivre les câlins et les soins du bébé en toute sécurité.
- Une hospitalisation à domicile sera organisée dès que possible avec le service d'hospitalisation à domicile et le passage d'une Sage-Femme libérale.

Séjour dans le service de maternité (1)

- Les visites de la famille et des amis sont interdites.
- En chambre particulière, la présence d'un accompagnant (un seul et toujours la même personne) est autorisée à la condition qu'il reste confiné dans la chambre et qu'il respecte le port du masque en présence du personnel et des lavages fréquents des mains. Il pourra rentrer une fois par jour au domicile, (pas de douche possible dans le service et seuls les repas du soir peuvent être servis à l'accompagnateur en chambre),
- En chambre double, l'accompagnant ne peut pas rester, cependant une visite par jour du co-parent (ou autre accompagnant, toujours le même) est autorisée en temps limité, en prenant soin d'éviter la présence des deux visiteurs en même temps.

Séjour dans le service de maternité (2)

- Les soins des nouveaux nés à la nurserie se font selon l'organisation de la puéricultrice, un seul parent est présent pour les soins,
- Le port du masque chirurgical doit être systématique en présence du personnel,
- Maintien du masque et hygiène des mains pour tous les soins du bébé,
- Sortie précoce envisageable selon le contexte avec soutien d'une Sage-Femme libérale et/ou liaison avec la PMI pour le retour à domicile.



MÉMO sur le fonctionnement hôtelier pour les accompagnants

- Pensez à prendre des tickets à l'accueil pour les repas que vous souhaitez consommer sur place ainsi que pour le lit accompagnant.
- Pour le midi, les repas accompagnants ne sont pas servis en chambre, vous devez prévoir votre repas.
- Pour le plateau du soir, le ticket doit être donné impérativement avant 14h pour que l'hôtesse puisse passer la commande à la cuisine centrale.
- Pour le petit déjeuner, le ticket est à remettre la veille.
- Pensez à prévoir les affaires dont vous aurez besoin lors de votre confinement en chambre pour limiter vos déplacements.

Consignes pour protéger sa famille lors du retour au domicile (1)

La transmission est essentiellement aérienne à partir d'un contact proche avec une personne malade, mais aussi par le contact des mains avec une surface ou un objet contaminé ; mains que l'on porte ensuite au visage.

- Bien se laver les mains avant de s'occuper de son bébé mais aussi après,
- Ne mettez pas à la bouche la tétine de votre enfant,
- Ne mettez pas un masque à votre enfant,
- Le port du masque est indiqué en présence de symptômes respiratoires,
- Les personnes avec toux doivent différer leurs visites.

Consignes pour protéger sa famille lors du retour au domicile (2)

- Les gestes barrières sont indispensables :
 - Limitez vos déplacements, évitez les rassemblements
 - Limitez les visites à votre domicile
- Mesures d'hygiène
 - Geste 1 : se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon,
 - Geste 2 : tousser ou éternuer dans son coude et se laver les mains,
 - Geste 3 : se saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades,
 - Geste 4 : se moucher dans un mouchoir à usage unique, le jeter et se laver les mains,
 - Geste 5 : porter un masque si vous présentez des symptômes respiratoires et ne pas hésiter à prendre contact avec l'équipe médicale.

Liens utiles

Ressources en santé et soutien psychologique en période COVID - Territoire du Lot et Garonne

- <https://rpna.fr/wp-content/uploads/2020/04/PDF-D%C3%A9p-47-Ressources-p%C3%A9rinat-psy-COVID-19.pdf>
- <https://rpna.fr/covid-19-ressources-en-sante-et-soutien-psychologique/>

Numéros d'urgence en cas de violences conjugales

- <https://rpna.fr/wp-content/uploads/2020/04/47-Violences-affiche-Violences-conjugales-COVID-19-en-Lot-et-Garonne.pdf>

Mpedia site grand public de l'Association française de pédiatrie ambulatoire

- <https://www.mpedia.fr/art-coronavirus-reponses-experts-questions-parents/>